

Études ouvrières

Le désir d'imaginer les formes sous lesquelles pourrait s'organiser une société plus libre qu'elle n'est en réalité, a été de tout temps attrayant – les centaines d'utopies sociales écrites depuis les temps les plus reculés de la civilisation humaine en sont les témoins. La plupart de ces utopies étaient, pourtant, du domaine de l'imagination et de la fantaisie de l'auteur plutôt que de l'expérience du passé et de ses enseignements.

En nos temps de luttes acharnées et de guerres dévastatrices on ne s'occupe guère de fantaisies utopistes; on s'accroche aux problèmes de réorganisation plus terre-à-terre, et on s'efforce de plus en plus à remplacer l'imagination plus ou moins fertile du «penseur» par l'expérience obtenue au cours des luttes quotidiennes des dépossédés contre les accapareurs de toutes les richesses.

Après la grande guerre, et surtout après la Révolution Russe de 1917, ce désir de «construire» la cité future, devint une nécessité. La révolution russe a, d'un côté, ouvert l'ère de révolutions à base sociale, et de l'autre, avait montré à quel degré était important le rôle des forces productrices d'un pays au lendemain de la révolution; si cette dernière devait en sortir victorieuse. Ce problème du lendemain de la Révolution, devint depuis, le problème le plus à l'ordre du jour et attirait l'attention surtout de collectivités, d'organisations ouvrières plutôt que d'individualités séparées.

Certes, on n'est qu'au seuil de solutions, mais il est déjà très important de constater que le problème de la reconstruction de la société au lendemain d'une révolution, sort de son enfance fantaisiste dans laquelle elle s'ébattait jusqu'ici et prend une forme concrète et palpable.

Donnons ici quelques-unes de ces initiatives d'études préparatoires sur la transformation sociale, ne nous occupant, pour le moment, que de celles entreprises par des organisations ouvrières fédéralistes.

Il y a un an, les syndicalistes minoritaires de la Seine, avaient commencé une série d'études sur les formes syndicales de la société future. Le syndicalisme, d'après ces camarades, n'était pas seulement une philosophie de défensive et d'offensive dans la lutte actuelle, mais était aussi une *philosophie constructive*. Leur point de repère était que «nul mieux que l'ensemble des travailleurs de toutes catégories – manuelles ou intellectuelles – à cause de ses connaissances précises, par catégories (ce qui donne à l'ensemble plus de sûreté de vues), n'est mieux en mesure de régler l'ensemble du travail et le fonctionnement du détail par catégories.»

En concluant, dans une phrase plutôt obscure, que le syndicalisme était «par son origine même, la seule philosophie économique et sociale à base solide, mais sans rigidité, la seule qui, par essence, soit sensible à la marche du progrès, tout en conservant son armature de principes», les syndicalistes minoritaires dessinèrent leur plan d'études syndicalistes en le subdivisant en deux parties: la première partie concernait l'étude de l'organisation du travail, la seconde celle de l'organisation sociale.

Le travail se subdivisait en plusieurs sections comme suit:

1° Vues d'avenir: L'usine et sa base, l'atelier. Vie technique et vie sociale dans l'une et dans l'autre.

La vie générale de l'atelier est discutée dans des réunions d'atelier où se désignent les délégués pour questions techniques et pour questions sociales. Le délégué pour questions techniques a pour fonction «d'arbitrer les contestations entre ouvriers», d'exposer au directeur technique les réclamations ou revendications des ouvriers,

etc. Le délégué à la vie sociale règle l'intérêt général de l'atelier, veille à l'application des dispositions relatives au travail, à l'hygiène des locaux, etc.

La vie de l'usine est réglée par un Conseil de gestion technique, un Conseil de gestion sociale et un Conseil d'Administration. Le schéma de la Minorité Syndicaliste n'indique pas par qui le premier de ces Conseils est élu; celui de la gestion sociale est élu par l'ensemble des travailleurs de l'usine. Outre les fonctions ordinaires qu'il a, il établit aussi le contact avec les organes syndicaux et locaux en dehors de l'usine.

Quant au Conseil d'Administration, il semble être élu non pas par les travailleurs directement, mais par les deux autres Conseils assemblés en séance plénière. Ce système nous rappelle un peu les élections sénatoriales, et nous éloigne trop du fédéralisme qui devrait être à la base de toutes nos formes d'organisation.

Après l'usine, l'entité ouvrière qui suit est le Syndicat Local. Cet organisme fonctionnera, d'après les auteurs du schéma, par l'intermédiaire de deux organismes complètement distincts:

1. Un Conseil technique composé de délégués syndiqués de chaque usine, laissant aux syndiqués eux-mêmes le soin de décider si ces délégués seront élus par eux seuls ou par l'ensemble des ouvriers;
2. Un Conseil Syndical élu par l'Assemblée générale du syndicat devant lequel le premier Conseil rapportera le résultat de ses travaux.

2° Possibilités actuelles. — En tant qu'il est impossible de réaliser les vues ci-dessus dans l'usine actuelle, il faudra essayer de les remplir comme on le pourra, au moyen du *contrôle syndical*. Ce contrôle syndical sera mis en œuvre par le comité d'usine qui ne doit pas être un organisme

indépendant du syndicat, mais bien l'appareil basique de ce syndicat.

Cette pensée des auteurs du schéma nous rappelle en tous points la forme d'organisation syndicale introduite par les bolchevistes en Russie, et qui est l'origine de conflits incessants entre le comité d'usine – seule unité capable de contrôler l'usine – et le syndicat local qui ne connaît que très imparfaitement et partiellement la vie de cette usine. Du reste, on trouve dans cette forme de relations, les premiers symptômes d'une organisation syndicale hiérarchique et, par conséquent, centralisatrice; et enfin, un comité d'usine qui devrait certainement être élu par tous les travailleurs de cette usine, *qu'ils soient syndiqués ou non*, ne pourrait être soumis aux décisions et ordres d'un organisme syndical qui n'unit pas dans son sein, tous les travailleurs d'une même industrie ou d'une même localité. Par conséquent, nous croyons que la formule des auteurs du schéma, que «seuls les syndiqués doivent participer à l'organisation et au fonctionnement des comités d'usine», introduit un élément de discorde et de danger pour la bonne marche du travail, du Comité et des relations entre syndiqués et non-syndiqués, surtout dans la société actuelle où le moindre conflit entre eux est immédiatement exploité par le patronat.

Quant au contrôle syndical lui-même (que l'on aurait dû plutôt dénommer contrôle ouvrier), il consiste, outre le contrôle ordinaire des conditions de travail et d'hygiène, à étudier le fonctionnement de l'usine et de ses divers rouages.

3° Vues sur une organisation sociale à base syndicaliste. –

Cette partie du schéma élaborée par la minorité syndicaliste, qui sort des limites corporatives et «productrices» est très incomplète car, dans les paragraphes élaborés, elle ne touche, après tout, que des questions directement relatives à l'économie nationale, mais ne touche pas aux questions non économiques, telles l'éducation et autres manifestations de la vie d'un peuple que nous appelons habituellement sa vie

politique et sociale.

Tout d'abord, le schéma examine la question de la répartition qu'il considère être du ressort de l'Union Locale. Ce problème se subdivise en celui des organismes de répartition (magasins de vente, services de statistique), en celui du système de répartition (lié au système d'échange et de crédit) et en celui des *moyens de transport*.

Les organismes de répartition fonctionneraient exactement comme l'usine, le chantier ou tout autre lieu de travail, le *rayon* étant au magasin ce que *l'atelier* est à l'usine. Ainsi, le magasin serait géré par un Conseil de gestion technique, un Conseil de gestion sociale et un Conseil d'Administration, élus et agissant comme les Conseils correspondants d'une usine.

Les syndicats d'employés de ces magasins fonctionneraient comme les syndicats locaux d'industries.

En approchant le problème d'échange et de crédit, la Minorité Syndicaliste s'est trouvée devant deux moyens de fixer la valeur d'échange: ou bien que tout individu physiquement capable de travailler est obligé de donner une partie de son énergie au travail commun, en échange de quoi il recevra les produits dont il a besoin, la part de travail de chaque individu étant contrôlée et «payée» soit en nature, soit par une carte de travail donnant droit aux produits nécessaires (la quantité de ces derniers sera-t-elle aussi contrôlée?); ou bien en introduisant le principe «de chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins», sans aucun contrôle d'un côté comme de l'autre. La minorité syndicaliste «juge que le deuxième système ne saurait être employé d'emblée dès le début de la Révolution; d'abord à cause des imperfections individuelles léguées par le régime capitaliste et aussi à cause de la mentalité des habitants, principalement de ceux des campagnes qu'on ne gagnera pas rapidement à ces idées et qui seront rétifs aux réquisitions et capables d'organiser la

résistance armée pour défendre leur «propriété», qu'ils jugent légitime, sur leurs produits».

Cette idée que l'introduction du principe «de chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins», n'est possible que par le moyen de *réquisitions* – nécessairement forcées et à main armée – est, pour le moins, baroque dans un schéma sérieux. Les difficultés, néanmoins, sont incontestables et la solution de cette partie du problème demande certainement à être sérieusement approfondie.

La minorité syndicaliste considère que le seul système praticable est celui du *travail rémunéré*, mais ne donne pas de solution pratique, trouvant que ce côté de la question lui donne encore beaucoup de fils à retordre.

Le schéma, interrompant l'argumentation touchant à la question ardue de la répartition et de l'échange, donne ensuite un aperçu sur le rôle et les fonctions de l'*Union Locale* qui, d'après elle, doit être l'organisme territorial de contrôle et de décision administrative au point de vue de production, répartition et vie sociale. Cette Union Locale agit par l'intermédiaire du *Comité* de l'Union Locale qui, pour pouvoir fonctionner normalement, devra être assez nombreux. Ce Comité forme, avec les délégués des syndicats locaux, des sections syndicales et des délégués directs de l'Union Locale, trois Conseils régissant la vie de toute la communauté. Ces trois Conseils sont:

Le Conseil technique de *production* locale; le Conseil technique de *répartition* locale et de *statistique* locale (ne serait-ce pas mieux d'avoir un Conseil de Statistique détaché de la répartition comme de la production?), et le Conseil technique de la *vie sociale* locale, c'est-à-dire communale.

Le service de statistique se divise en: statistique de production et en statistique de répartition. Les déclarations de production sont faites par les producteurs eux-mêmes dans

les communes rurales et par le service technique de chaque usine pour l'industrie; le contrôle de la déclaration est fait par le Conseil technique du Syndicat. Les déclarations de répartition sont faites par les répartiteurs communaux ou intercommunaux.

Le Conseil technique de la vie sociale possède divers services tels celui de la *vie matérielle* (voirie, éclairage, restaurants, etc.), celui de *l'éducation*. (crèches, écoles, jardins publics, théâtres, bibliothèques, etc.) gérés par des Commissions compétentes.

* * * *

C'est à regretter que les études entreprises par la Minorité Syndicaliste se soient arrêtées. Il est à espérer qu'elles puissent reprendre un de ces jours et que les camarades approfondissent davantage et systématiquement tous les points à peine ébauchés dans les résultats publiés jusqu'ici ¹Pour plus de détails sur ces Études Syndicalistes, voir la «Bataille Syndicaliste», n^{os}21, 22, 23, 24, 25 (juin-octobre 1924).

A. S.²J'attribue, peut-être à tort, cet article à Alex Sadier.